

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

INSERTEMENTS: Annonces: la ligne... Réclames: ... Faits divers: ...

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... Six mois... Un an...

Table with 3 columns: Item, Price, and Unit. Includes 'COURS DE PARIS' and 'COURS DE ROUBAIX'.

DEPECHE COMMERCIALES: Change sur Londres, 1/2; change sur Paris, 3/4...

DEPECHE AFFICHES A LA BOURSE DE ROUBAIX: Liverpool, 20 mars. Coton: Ventes 12,000 b. Pleinement...

ROUBAIX 20 MARS 1876. Les embarras. M. Thiers a dit un jour: «on n'a pas usé de la victoire, tant qu'on n'en a pas abusé.»

Fouilleton du Journal de Roubaix DU 21 MARS 1876.

Le Trésor de l'Abbaye

(Faisant suite à PATIRA.) PAR RAOUL DE NAVERY XI. — LES VŒUX. (SUITE). — Son oncle G ourfoud, voulant vivre d'une façon encore plus parfaite...

Il y a huit jours que le ministère est formé et il n'a pas paru de décret portant hécatombes de fonctionnaires. Qu'est-ce à dire? Est-ce que les hommes chargés du gouvernement se refusent à opérer la fameuse épuration du personnel administratif?

Constans que ces scrupules, honorables après tout, pourraient bien marquer la dernière étape de la politique conservatrice. Nous entendons aujourd'hui les plus radicaux, la République française, le Rappel accorder quelque crédit au ministère...

Bulletin du jour

En fait de politique, nous n'avons guère aujourd'hui que du regain ou des espérances. Le passé ou les futurs contingents, les récriminations ou les hypothèses, telle est la matière des articles de tous les journaux.

brodé. Les plafonds du ministère de l'intérieur gémissent sous le poids de cette inondation d'un nouveau genre et l'on met sérieusement en doute leur solidité depuis qu'ils sont chargés et surchargés quotidiennement de ce poids imprévu autant qu'inusité.

Cette curée est, du reste, grotesque autant qu'amusante: il n'est pas de plume qui n'ait fait passer dix lignes de faits-divers dans un journal du centre gauche qui ne prenne des airs d'homme d'Etat et ne songe sérieusement à régenter son département.

Le sénateur voulait lui demander simplement s'il comptait céder à la pression des gauches sur la question de l'état de siège.

La Chambre des députés a continué samedi la vérification des pouvoirs de ses membres, sans incident notable; mais dans l'intervalle de deux validations, une proposition importante a été déposée sur le bureau de l'Assemblée par un député de Paris. M. Floquet.

On annonce la formation d'un groupe légéimiste unique sous la présidence de M. de Belcastel. Cette fusion des influences monarchiques nous a toujours paru trop désirable pour que nous n'applaudissions pas à cette décision, qu'on nous donne comme certaine.

midu du 18 chez M. le président de la République pour lui faire part de la constitution définitive des Chambres. Dès à présent, tous les organes essentiels à la mise en pratique de la constitution sont à même de fonctionner dans leurs conditions normales.

La première partie d'un mouvement préfectoral paraîtra probablement demain ou après-demain. On pense que M. le ministre de l'intérieur a soumis la question au cabinet dans le conseil tenu le 18 au matin.

Le conseil d'Etat doit très prochainement commencer l'étude du projet d'administration publique relatif à la fusion des postes et des télégraphes. M. Lelidon, directeur général des postes et M. Pierret, directeur général des lignes télégraphiques sont chargés de soutenir la discussion au nom du gouvernement.

Le conseil supérieur de l'agriculture et du commerce se réunira jeudi prochain, sous la présidence de M. le ministre pour traiter les questions relatives à la révision des traités de commerce.

Le Petit marseillais compte déjà 18 candidatures dans la première circonscription de Marseille vacante par suite de l'option de M. Gambetta. Le Petit marseillais proteste contre cette course à la députation et affirme que M. Gambetta a refusé de répondre aux candidats qui sollicitaient son patronage.

Ce n'est pas seulement en France et en Belgique que la grave question de l'enseignement supérieur s'impose, à l'heure qu'il est, à l'attention publique.

En Hollande, un projet de loi sur l'enseignement supérieur vient d'être soumis par le gouvernement à l'approbation des Chambres. A cette occasion l'un des membres les plus éminents du parlement hollandais, M. Jonckbloet, vient de proposer un amendement dont l'adoption causera une révolution radicale dans l'organisation de l'enseignement supérieur hollandais.

Tout le monde sait que jusqu'ici cet enseignement était point libre en Hollande. Or, aux termes de l'amendement de M. Jonckbloet, les universités libres, c'est-à-dire celles qui seront fondées et entretenues par l'initiative privée, sans intervention gouvernementale, pourront conférer des grades pourvu qu'elles embrassent les quatre facultés de droit, de médecine, de sciences exactes et naturelles, et des lettres.

Si, comme nous en avons le ferme espoir, cet amendement est adopté, les catholiques de la Hollande seront en matière d'enseignement supérieur bien plus avancés que leurs coreligionnaires de Belgique. Il en est, du reste, déjà ainsi pour bien d'autres points de la législation néerlandaise.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, dimanche 19 mars.

Quand je lis ou que j'entends raconter les détails des faits qui se sont passés à Versailles, hier, 19 mars, jour anniversaire de l'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas, anniversaire des premiers forfaits de la Commune, je ne puis me distraire des plus pénibles réflexions et des plus affligeantes inquiétudes.

Que voulez-vous? Les triomphateurs du 20 février et du 5 mars ont hâte de jurer de leur victoire. La loi avait stipulé que l'état de siège serait levé le 1^{er} mai; c'était la loi, mais la loi n'est rien si elle gêne les desirs, les passions ou les intérêts des maîtres du jour.

Le Maréchal a reçu hier, à l'hôtel de la présidence à Versailles, les bureaux des deux assemblées, conduits et présentés par les deux présidents. Les républicains n'ont détesté pas la pompe et les honneurs des cérémonies officielles. Cavaliers et voitures qui portaient sénateurs et députés. On a seulement remarqué que les voitures destinées aux sénateurs étaient de vulgaires fiacres comme on s'en voit qu'à Versailles; en revanche les députés se prélassaient dans des voitures de gala qui avaient, dit-on, appartenu à la Cour impériale.

Le milieu de la séance a été occupé par la validation des élections. M. Ganivet a attaqué l'élection de M. Bouteiller dans les Basses-Alpes. M. Andrieux l'a défendue. La Chambre l'a validée à la presque unanimité.

Le Journal officiel ne publie ce matin aucune des révocations que les républicains attendent avec tant d'impatience: le ministère étudie les dossiers, c'est la réponse avec laquelle on essaie de les

calmer et dont ils sont bien obligés de se contenter.

La République française elle-même a mis une sourdine à ses réclamations; elle consent à prolonger le crédit accordé au ministère; cela tient à ce que M. Gambetta a compris qu'il était allé trop vite tout d'abord.

Les assemblées plénières qu'il avait convoquées n'ont pas eu tout le succès qu'il en avait espéré. Le centre gauche s'est réuni hier sous la présidence de M. Bethmont, qui y a prononcé un discours faisant naturellement l'éloge du centre gauche. La République française le morninge doucement ce matin; elle regrette que les anciennes divisions parlementaires aient été maintenues.

Il paraît que même les radicaux ne montrent pas un extrême empressement à signer la proposition d'amnistie qui doit être déposée mardi dans les deux chambres, car on a dû reporter à demain une réunion convoquée à l'effet d'arrêter les dernières dispositions relatives à cette affaire.

Le Journal officiel publie l'arrêté ministériel qui nomme M. Hector Pessard chef du service de la presse à l'intérieur.

M. Aron, rédacteur du Journal des Débats, a refusé la préfecture qui lui a été offerte. Par ce temps de révolution permanente, une place de rédacteur des Débats est en effet plus enviable qu'une place de préfet et plus sûre en tout cas.

M. Fouquier est, dit-on, nommé directeur du Journal officiel en remplacement de M. E. Daudet.

Depuis hier matin, la Seine a commencé à baisser, les dégâts ne sont pas encore appréciables. M. Waddington, le ministre de l'Instruction publique, a reçu hier les professeurs des Facultés et des Lycées de Paris, et leur a déclaré qu'il serait tous ses efforts pour modifier la loi sur l'enseignement et restituer à l'Etat seul le droit de conférer les grades universitaires.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 19 mars 1876

La séance est présidée par M. Grévy. M. de Gasté dépose une proposition tendant à déclarer incompatibles les fonctions de sénateurs ou de députés avec celles de maires, de conseillers municipaux ou de juges.

La proposition est renvoyée à la commission d'initiative. Le président donne lecture d'une lettre de M. Gambetta optant pour Paris et d'une lettre de M. Lockroy optant pour Aix.

M. Talandier dépose une proposition tendant à la nomination d'une commission chargée d'étudier les moyens de prévenir les inondations. M. Charles Floquet dépose une proposition demandant la levée de l'état de siège partout où il existe.

L'urgence est votée à une grande majorité. A la fin de la séance M. Say, ministre des finances, dépose une demande d'un crédit de 7,750,000 francs pour secourir les inondés.

Le milieu de la séance a été occupé par la validation des élections. M. Ganivet a attaqué l'élection de M. Bouteiller dans les Basses-Alpes. M. Andrieux l'a défendue. La Chambre l'a validée à la presque unanimité.

On lit dans la Correspondance Havas: Les bureaux du Sénat et de la Chambre des députés sont allés, dans l'après-

Depuis quinze jours qu'il n'avait pas quitté l'enceinte de Léhon, il avait pris à peine quelques instants de repos.

Tout à coup le son des cloches de Léhon s'éleva dans le silence de la nuit; elles s'éveillaient, les saintes filles d'airain, jetant la prière aux quatre coins du ciel par leurs voix sonores. Ces voix protestaient contre les passions mauvaises dévorant à cette époque tant de cœurs et d'esprits; elles ralliaient autour de l'autel ceux qui venaient offrir au Seigneur leurs expiations volontaires et leurs amendes honorables pour les crimes commis contre l'autel et pour le massacre de ses ministres.

A ce signal, les cellules des moines s'ouvrirent discrètement, les religieux traversèrent à pas étouffés et lents les grands corridors dont l'ombre s'éclairait à peine de la leur vacillante d'une veilleuse brûlant aux pieds d'une statue de la Vierge. Le front incliné, les mains perdues dans l'ampleur des manches de leurs robes de bure, ils descendirent les escaliers et se

rendirent à la chapelle. Un merveilleux spectacle les attendait.

Le frère sacristain s'était surpassé dans l'ornementation de l'autel. Les flambeaux d'or, d'argent, de vermeil, supportaient des centaines de bougies, tandis que sur les lampadaires précieusement ciselés brûlaient d'énormes torches de ciré. Ces clartés se reflétaient d'une façon prodigieuse sur une niche de vermeil représentant une église gothique, sous le portail de laquelle se dressait l'ostensoir constellé de pierres. Des pendeloques de châtelines, des colliers de princesses, des diadèmes de reines; des ceintures d'orfèvrerie avaient donné leurs brillants, leurs émeraudes, leurs saphirs, pour la création de cette œuvre unique dont l'auteur avait achevé sa vie dans le cloître même que cette œuvre enrichissait. Des statues d'argent massif accotées à l'autel s'éclairaient du reflet des lampes. Les reliquaires d'émail byzantin renfermant des corps saints entourés de banderoles de satin brodées d'or et de perles luisaient au milieu des fleurs. Des tentures garnies de crépines d'or descendaient de la voûte à plus lourds; dans les encensoirs, le charbon rouge s'allumait aux balancements du plus jeune des novices, et l'orgue préludait au fond de la cha-

pelle sous les doigts habiles du père Laurent.

Et les cloches sonnaient, fières, harmonieuses, emportées dans leur vol comme un oiseau merveilleux, elles allaient et revenaient obéissantes, mêlant leurs timbres d'argent aux ronflements de l'airain heurté par le battant de métal.

La porte latérale de la chapelle s'ouvrit, et lentement, après une génuflexion faite devant l'autel, les pères s'agenouillèrent dans leurs stalles.

Un prie-Dieu avait été réservé pour le frère Antoine, en face même du tabernacle.

Le Veni Creator s'élança à la fois de toutes les âmes. Si grande était la ferveur de ces hommes qui, à la veille du martyre, célébraient leurs dernières pompes monacales, qu'il leur semblait entendre planer au-dessus de leurs têtes les ailes de la colombe mystique évoquée par l'hymne sacré.

(A suivre.)